



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 43 - Vie étudiante - Subvention CROUS de Besançon - Projet innovant «Le 24 actions étudiantes»

Vie étudiante
Subvention CROUS de Besançon
Projet innovant «Le 24 actions étudiantes»

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

En 2015, le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) a lancé un appel à manifestation d'intérêt souhaitant identifier des projets expérimentaux visant une intensification inédite des dispositifs de socialisation étudiante sur un territoire bien identifié. Sur 25 projets, 6 ont été sélectionnés dont celui imaginé par le CROUS de Besançon (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires), la Ville de Besançon, le Rectorat, la Région de Franche-Comté, l'Université de Franche-Comté et l'ENSMM.

Ensemble, ils forment le «**comité de site de la vie étudiante**», gouvernance territorialisée initiée par la Ville de Besançon et la Région de Franche-Comté et pérennisée par le CROUS de Besançon. Cet espace de coordination est destiné à renforcer le partenariat et l'échange entre les différents acteurs afin de mieux appréhender, accompagner et valoriser les multiples actions relevant du domaine de la vie étudiante.

Cette volonté partagée pour réussir et améliorer la qualité de vie étudiante s'est traduite par l'élaboration d'un projet pluridimensionnel et transversal bisontin composé de plus de 24 propositions indépendantes et complémentaires. Autant de facettes qui s'adaptent à l'identité de l'étudiant, quel que soit son profil, son âge, sa filière, son projet professionnel. Ce **projet intitulé «Le 24 actions étudiantes»** participe à l'attractivité de notre territoire et se concrétise par la réalisation de nombreux projets portés par et pour les étudiants.

La Ville de Besançon, membre du Comité de site de la vie étudiante, est sollicitée pour soutenir deux facettes du «24 actions étudiantes» :

- le projet Point Ecoute Psychologique et,
- le projet Jardin partagé.

Cet appel à manifestation d'intérêt qui a débuté à la rentrée 2015/2016, a permis d'investir plus de 1,3 million d'euros pour des actions étudiantes sur 3 ans. Il prendra fin en juin 2018.

I - Point Ecoute Psychologique

Plus de 23 000 étudiants sont inscrits dans un des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération bisontine (UFC, classes de BTS et classes préparatoires au sein des lycées, ENSMM, IFSI, IRTS, ISBA...). Plus que des «apprenants», les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur sont des habitants à part entière qui représentent plus d'un cinquième de notre population municipale.

Les acteurs de la vie étudiante ont reconnu que la première année dans l'enseignement supérieur était décisive pour la réussite de l'étudiant.

Confirmé par l'étude sur les «**parcours de vie des étudiants bisontins**» menée par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux et la Ville de Besançon, les étudiants sont de plus en plus nombreux à se sentir seuls et à rencontrer des difficultés psychologiques, un mal-être pouvant conduire à l'échec dans leurs études et à des comportements à risques préoccupants (addictions, mise en danger, pensées suicidaires...). Ce point fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif dans le cadre du **baromètre de la qualité de vie étudiante** qui permet à chaque étudiant de Besançon d'exprimer son ressenti sur ses conditions de vie et d'études.

Les étudiants sont globalement en bonne santé physique et se sentent bien dans notre Ville, mais ils sont trop souvent en mal-être psychologique. Afin de favoriser le bien-être des étudiants et leur épanouissement au niveau personnel et dans leurs études, le CROUS de Besançon, avec l'association Apsytube et l'Association de psychologues, a mis en place un Point Ecoute Psychologique sous le nom d'*Happsy hours*, lieu et temps d'accueil réservés aux étudiants au cœur même de leur logement universitaire. L'étudiant peut ainsi rencontrer des professionnels ponctuellement ou dans la durée pour l'accompagner vers des solutions adaptées.

En outre, pour sensibiliser les étudiants sur les questions du stress, des actions sont mises en place dans les RU universitaires. Des *speeds meeting* sont réalisés sous forme de questionnaire et d'entretien rapide avec l'étudiant pour qu'il puisse prendre conscience de son stress et l'informer qu'une psychologue est à disposition sur le campus pour l'écouter. Les étudiants en psychologie sont partie prenante de ces rencontres, l'information par les pairs étant un moyen efficace d'entraide.

La Ville est sollicitée pour une subvention à hauteur de 1 000 € sur un budget total de 16 490 €.

II - Le Jardin partagé - Campus de la Bouloie

Le CROUS de Besançon ainsi que l'association ARBO (l'Association des Résidents de la Bouloie), en lien étroit avec le CPIE du Haut-Doubs, sont impliqués dans la création d'un jardin partagé au pied de la résidence universitaire sur le campus de la Bouloie.

A la suite d'un premier état des lieux réalisé par le CPIE auprès des étudiants du Campus, ces derniers ont relevé des problématiques liées à leur alimentation. Cet état des lieux a permis de mettre en évidence les trois besoins identifiés par les étudiants :

- besoin d'une alimentation plus saine, plus équilibrée, variée et régulière,
- besoin d'informations,
- besoin d'accompagnement par des professionnels.

L'objectif de ce projet est de transmettre aux étudiants des savoirs, savoir-faire et savoir-être susceptibles de faire évoluer leurs comportements alimentaires. Tout un programme ludique et participatif sera ainsi proposé au sein du campus pour accompagner les étudiants vers une alimentation de qualité, équilibrée, bonne pour leur santé et la planète : cela passera par des actions d'information (sensibilisation sur les enjeux du développement durable, les bio-déchets, le compostage...), un accompagnement vers la création de jardinières (jardinière de plantes aromatiques «à cueillir» librement au pied des bâtiments du campus), d'un jardin potager...

Les premières actions du projet seront l'occasion de mobiliser et de constituer un groupe d'étudiants, motivés et curieux, pour s'investir dans la création du jardin. Ils seront accompagnés de formateurs du CPIE qui apporteront outils, informations techniques et gestes professionnels nécessaires pour les rendre autonomes sur cet espace de vie et d'échange.

Les jardins sont l'occasion de développer du lien social à partir d'un projet collectif. Avec le jardin partagé, le campus deviendra un lieu de vie et d'apprentissage des arts du jardin potager et participera pleinement à l'attractivité et la dynamisation de cet espace urbain.

La Ville est sollicitée pour une subvention à hauteur de 2 100 € sur un budget total de 10 000 €.

Ces subventions permettent d'affirmer la singularité du comité de site dans le paysage universitaire régional, consolider le rôle du CROUS de Besançon en tant que coordinateur de la vie étudiante sur le territoire bisontin et par voie de conséquence sur la future grande académie.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 3 100 € sera prélevée sur la ligne 65.23/65731 CS 10004 (Vie étudiante).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à verser au CROUS de Besançon :

- d'une part une subvention de 1 000 € pour soutenir le Point Ecoute Psychologique,
- d'autre part une subvention de 2 100 € au titre du Jardin partagé.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. POULIN et M. SCHAUSS n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **14 DEC. 2017**



Contrôle de légalité